Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 17 Janvier 1889 No. 14.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

LES QUATRE SAISONS.

Le printemps remène l'amour;
Tout rajeunit dans la nature:
L'oiseau, la fleur et la verdure
En chœur célèbrent son retour

Pourquoi son règne est-il si court?
L'été dessèche la nature.
Et lorsque la récolte est mûre,
L'automne veut avoir son tour.

L'hiver apporte enfin sa bise,
Le riche au bal danse et devise,
Le pauvre meurt sur les glaçons!

Et tous les ans, dans ce bas monde,
Tant que la terre sera ronde,
Passeront les quatre saisons.

FRANCE.

Désespérant de trouver la gloire dans l'administration de nos finances, nos gouvernants croient être plus heureux dans leur campagne laïcisatrice. Il est certain que l'œuvre est menée bon train. Si la laïcisation s'arrête devant telle ou telle maison religieuse, devant l'hôpital Saint-Louis, par exemple, ce n'est pas manque de volonté. Mais leurs efforts sont restés impuissants à réunir, même à prix d'or, un personnel laïque. Nous n'en sommes point surpris.

A l'hôpital Saint-Louis, on traite les plus affreuses maladies qui névorent la race humaine. Pour résoudre à soigner ces hideuses misères, une volonté mercenaire ne suffit pas. La soif de l'or pousse à tout: cependant, les sacrifices exigés à cet hôpital sont trop héroïques pour de vulgaires marchands. On restera toujours au-dessous de sa tache si l'on ne sait point, à travers les plaies humaines, deviner Jésus-Christ, pour lui donner le meilleur de son cœur et le tout de sa vie. Les religieuses le font: les infirmières laïques le ferront-elles? Si l'hôpital Saint-Louis n'est pas encore laïcisé, ce n'est pas le soulèvement des malades, ni les protestations unanimes des chirurgiens et des médecins qui ont arrêté nos laïcisateurs. Seul le personnel laïque leur a fait défaut.

Il n'en est pas ainsi pour les écoles: ici le personnel laïque afflue avec tant d'abondance, demande des places avec tant d'insistance, que le ministre de l'instruction publique, qui a déchaîné ce fléau sur la France, pousse plus haut que les autres son cri d'alarme. C'est un peu tard. Ces misérables font tout fait pour arracher les jeunes filles au foyer domestique. Coûte que coûte, on a prétendu les armer de brevets, on les a fait miroiter à leurs yeux, comme la pierre philosophale destinée à tout changer en or. Peine perdue! Les brevets inondent les villes et les campagnes; mais ils sont devenus des brevets de misère, et trop souvent, hélas, les brevets de l'ignominie!

La République voit pourtant que son œuvre de laïcisation exaspère les populations, que ses écoles sont mort-nées, que les parents préfèrent se saigner à blanc et payer deux fois pour donner à leurs enfants une éducation de leur choix, plutôt que de les envoyer gratis à l'officine universitaire. Elle entend les murmures et les malédictions du peuple, à qui l'on vient extorquer l'argent pour bâtir, malgré lui, des palais d'athéisme et d'immoralité. N'importe: elle agit comme si elle ne voyait pas, comme si elle n'entendait pas. Sa rage est incurable. Le dénouement approche; ce n'est plus qu'une affaire de jours et d'heures. La légèreté, la division, l'effarement sont partout; on dirait que le *Mane, Thecel, Phares* de la Bible apparaît, comme le mot de la fin, gravé par la main de la Providence sur les murailles du Parlement. Le jour des justices sociales approche Dans l'espoir de l'avancer, sachons prier, agir, et, s'il le faut, mourir.

F. Clauzel, S.J.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. Lynch, *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. Lynch en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

SEPTIÈME LETTRE.

UN MOT À L'ADRESSE DU COMMERCE DE FROMAGE.

J'ai consacré à la convention des *Dairy Farmers* anglais plus de temps que je n'avais d'abord l'intention de le faire: et pourtant, il me semble qu'il me resterait autant à dire sur ce sujet. Le lecteur a vu que nour avons complètement négligé les détails accessoires pour ne nous occuper que de la question principale. Je n'ai pas parlé des excursions, des banquets, des discours que l'on y fait, des nouvelles connaissances et de causeries agréables qui les suivaient: je n'ai rien dit de mille choses intéressantes, bien capables de faire oublier, même à un *dairy man* américain toutes les questions laitières. Je n'ai pas entretenu mes lecteurs des châteaux et des parcs visités; des villages anglais, des habitations des paysans, des lords anglais, et même des princes du sang, (car l'excursion s'est terminé par une visite à Sandrigham, la résidence du Prince de Galles, et par un banquet donné par Son Altesse Royale). Il n'a pas été question non plus des vieilles cathédrales et des châteaux historiques! et pourtant je me rappelle bien, qu'en véritable écolier, je me suis échappé d'une conférence à la laiterie du Collège de Framligham, pour aller, en passant, jeter un coup d'œil à un château du voisinage, le premier que je visse de ma vie; ou, qu'après trois mois d'un régime de visites, que je pensais m'avoir gorgé à satiété, j'ai encore présent à l'esprit et pour longtemps, une après-midi passée à la cathédrale de Cantorbéry.

Et si, pour cela, lecteur, vous trouvez mes lettres de lourde digestion, souvenez-vous des exigences de mon sujet: j'étais enfermé dans un cadre restreint, et je marchais à un but défini qui ne me laissait pas liberté d'allure. C'est l'intérêt même que vous portez à la question qui doit vous rendre facile la lecture de ma prose.

Peut-être à la fin de mon travail trouverai-je à placer deux ou trois lettres de causerie; ce sera la crème de mon travail, mais elles n'auront pas d'autres attaches à la question laitière que cette expression figurée.

A la suite de la convention des *Dairy Farmers*, je me mis à l'étude du marché anglais et de la position que nous y occupons: et je vais repasser sans trop de détails ce que j'en appris à la suite d'une course circulaire en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, pendant laquelle j'eus des entrevues avec

LES GRANDS IMPORTATEURS

de Liverpool, de Glasgow, de Dublin et de Bristol. J'ai su comme cela une foule de choses précieuses, mais je m'acquitte d'abord de

DEUX MESSAGES AUX FROMAGERS

dont M. Widgery, de Bristol, m'a chargé.

On doit étamper avec soin la pesée des meules de fromage sur le coté des boîtes, chiffres bien nets et apparents. On se sert d'étampes pour le nom des fabriques, et c'est très bien; mais les pesées sont presque toujours marquées au crayon seulement, et d'une manière souvent illisible Il arrive aussi que les boîtes se brisent et que les pesées sont ainsi perdues. "Il est impossible, dans l'état actuel des choses, de trouver deux fois la même pesée pour un lot quelconque de fromages."

Et au point de vue de l'importateur il est plus nécessaire de connaître la pesée exacte que d'avoir la marque de fabrique. Cette dernière recommande la qualité et fait la réputation du fabricant, mais la pesée est essentielle pour vérifier les livraisons, C'est peu de chose si l'on veut, mais il n'est pas de détails qui ne soient considérés comme importants par un homme sage qui veut réussir. L'importateur achète de nous, et il faut nous attacher à faire ce qui peut lui plaire, tout autant qu'au consommateur. C'est là une occasion, pour nos fromagers, d'ajouter, par un peu de soin et de travail, un bon point à nos produits.

Le second message s'adresse

AUX EXPORTATEURS.

La loi anglaise prohibe l'usage de marques anglaises qui seraient de nature à faire passer des produits étrangers pour des produits anglais. Les autorités douanières, par exemple, ne permettront pas le dégagement de fromage canadien qui serait marqué "Leeds," "Manchester," "Birmingham" ou encore "*English Cheddar*." Ces marques, et la dernière entr-autres, sont considérées, dans l'esprit de la loi, comme pouvant profiter de la réputation acquise à certains produits anglais. Il est arrivé plusieurs fois que des marques de cette sorte ont causé des retards ennuyeux aux destinataires. Il ne faut même pas qu'il y ait d'équivoques causés par des noms qui sont d'ailleurs canadiens, mais également anglais; autrement le douanier aura à se convaincre qu'il n'y a pas eu d'intention frauduleuse, mais seulement coïncidence de noms. Le moyen le plus facile, est de toujours accoler le mot "*Canada*" ou "*Canadian*" avec les marques qu'on veut employer; *Canadian Leeds*" ou *Canadian Cheddar*."

Je ne fus pas longtemps à m'entretenir avec les importateurs avant de trouver la confirmation d'une conclusion que j'ai déjà exposée dans une lettre précédente: la probabilité de bas prix pour nos produits laitiers. Un marchand de Liverpool affirmait cette probabilité comme une espèce de loi de commerce: pour tout commerce important, les prix sont nécessairement bas Si le prix du fromage devient plus élevé que celui des viandes et des autres aliments principaux, la consommation en diminue immédiatement. Et cela tient à ce qu'en Angleterre, on consomme le fromage comme une nourriture habituelle; le consommateur l'achète, non pas à cause d'un goût spécial, mais parce qu'il est un aliment soutenant et à bon marché.

De fait, c'est une nourriture des plus commodes; il ne requiert pas d'apprêt spécial, et il est toujours à la main et également appétissant; mais, n'empêche que ces qualités ne sont pas absolues, et qu'on ne les achète pas à des prix de fantaisie. En un mot, rien n'oblige le consommateur à manger du fromage; et si d'autres bonnes denrées alimentaires se trouvent, à un moment donné, à des prix plus acceptables, le consommateur par économie, les prendra plutôt que du fromage. Le prix du fromage dépend donc en grande partie du prix des autres produits alimentaires.

L'importateur en question assignait à 50 chelins sterling le maximum ordinaire des prix du fromage, livré en entrepôt, en Angleterre.

Quant au beurre, quand le prix en monte trop, c'est vers la margarine que l'on se tourne; et l'on estimait de 8 à 10 *pence* (18 à 25 cents au détail) le prix du beurre qui doit déterminer l'achat de la margarine. Cette limite paraîtra peut-être trop basse à mes lecteurs; mais il n'en est est pas moins vrai qu'un bon nombre de consommateurs ne paieront pas 8 et 10 *pence* pour le beurre, s'ils sont à même de se procurer de la margarine à 6 et 8 *pence*.

Dans ces circonstances, même s'il n'intervient pas d'autres causes contribuant directement à abaisser les prix,—la concurrence par exemple—les seuls prix élevés font diminuer la consommation, et il s'en suit toujours une baisse du marché. Par contre, la demande augmente toujours avec les bas prix, et elle devient plus ferme. Il faut conclure de là, que le

PRIX DE REVIENT

des produits laitiers est aussi important à étudier que la qualité même de ces produits. J'ai déjà touché à ce côté de la question, mais il n'est pas inutile d'y revenir chaque fois que l'occasion s'en présente. Et il se trouve d'autres points qui demandent de même d'être rappelés souvent.

On ne m'a jamais accusé d'être un pessimiste, mais j'ai écrit assez de choses peu encourageantes pour que je m'en sente tenu de les appuyer d'une page tirée du professeur Sheldon, que je viens de lire; c'est en 1886 qu'elle a été écrite.

"*Mais où donc s'en va l'industrie laitière?* voilà une question que j'entends répéter de toutes parts, surtout dans les endroits où l'on ne fait que du beurre et du fromage, et où le commerce du lait en nature est presque inconnu. Il y a longtemps que les cultivateurs se sont trouvés en face d'une question aussi embarrassante. Pour ma part, j'ai bien vu des temps où les prix du beurre et du fromage aient été aussi peu élevés qu'à présent, mais jamais je n'ai connu le marché aussi lourd et et aussi peu actif, à cette saison de l'année. Le mois de mars n'est pas à moitié écoulé, et le beurre n'obtient pas même ce qui devrait n'être et ce qui n'a été, de fait, qu'un prix d'été depuis vingt ans. On n'a qu'à compulser la statistique, et l'on verra que je n'exagère pas. Le fromage, lui, ne se vend pas, pour ainsi dire, à cette heure;

(*Suite sur la quatrième page*).

Le Manitoba.

Jeudi, 17 Janvier 1889.

AUX ELECTEURS DE LA DIVISION ELECTORALE DE PROVENCHER.

MESSIEURS.—Nous croyons qu'il est utile et opportun de vous donner quelques explications au sujet de l'élection d'un député pour représenter au parlement fédéral le beau district électoral de Provencher. Il ne faut pas oublier que cette élection a pour nous une importance toute particulière, car c'est le seul comté de toute la province de Manitoba et même du Nord-Ouest qui puisse élire un Canadien-français pour défendre nos droits à Ottawa. Examinons froidement lequel de l'hon. M. LaRivière ou de M. Richard est le plus capable de protéger nos intérêts dans la chambre des Communes de la Puissance. L'hon. M. LaRivière se présente comme conservateur, ce que, d'ailleurs, il a toujours été. En se donnant comme conservateur indépendant et s'engageant à appuyer le gouvernement fédéral actuel dans tous les votes de non-confiance, M. Richard est forcé de renier son passé politique. Il n'est pas très-éloigné, en effet, le temps où M. Richard était libéral à tous crins dans la province de Québec. M. Richard peut bien faire mentir le proverbe qui veut que "l'on revienne toujours à ses anciennes amours," mais ses nombreuses évolutions depuis qu'il a cessé de représenter le comté de Mégantic nous permettent, à bon droit, d'en douter. D'ailleurs, puisque les chefs du parti conservateur reconnaissent M. LaRivière comme le candidat du gouvernement, on doit donc avec raison espérer obtenir plus de faveurs de l'administration en l'élisant qu'en donnant la majorité à M. Richard. Dans la personne de l'hon. M. LaRivière, les conservateurs sont donc assurés d'avoir un député recommandé et recommandable. D'un autre côté, comment les libéraux sincères peuvent-ils voter pour M. Richard, qui après avoir été l'un des leurs les a reniés de son cœur? Si ce Monsieur est sincère en se donnant le titre de conservateur indépendant, les libéraux ne peuvent pas raisonnablement suivre celui qui les a repudiés. Si, au contraire, il s'est appelé ainsi dans le but de cacher ses véritables sentiments, personne ne doit l'accepter, car un homme qui commence sa carrière politique par une fourberie est indigne du soutien et de l'appui des honnêtes gens, et ne peut offrir aucune des garanties que l'on a le droit d'exiger d'un homme public. Quant à M. Clarke, si nous nous prononçons fortement contre lui, ce n'est pas à cause de sa nationalité ou de ses croyances, mais simplement parceque le comté de Provencher, étant, pour au moins les deux-tiers composé de Canadiens-français, il n'est que juste que la majorité aie le privilège d'être représentée par un député de sa race. Et nous devons dire à la louange des électeurs anglais du comté, que fidèles à leur amour du *fair play*, ils ont parfaitement compris et approuvé cette prétention. Malheureusement, M. Clarke qui n'a pas, et ne passe pas pour ami des principes politiques bien solides ne peut raisonnablement être supposé capable de s'arrêter devant le respect des convenances sociales.

Connu comme il l'est, nous ne pouvons nous empêcher de redouter pour M. Clarke, la perte de son dépôt, à moins qu'il ne lui soit remboursé par les partisans de M. Richard qui se vantent de l'avoir poussé de l'avant pour arracher des votes anglais au candidat reconnu du gouvernement.

L'honorable M. LaRivière est reconnu comme un politicien des plus distingués, et malgré toutes les accusations absurdes et calomniatrices répandues contre lui, il jouit encore d'une très grande popularité. Maintenant, bien que franc conservateur, et soutenant le gouvernement fédéral dans les questions d'administration générale de la Puissance, l'hon. M. LaRivière se réserve la plus entière liberté d'action lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts particuliers de notre province. Tout bien considéré, nous en venons donc à la conclusion, que, pour le plus grand bien du beau comté de Provencher, nous devons prendre tous les moyens légitimes en notre pouvoir pour assurer l'élection de l'honorable M. LaRivière. Avec un peu de travail et de zèle la victoire du 24 sera complète et éclatante.

LES COULEURS DE MONSIEUR RICHARD.

Il y a moins de doute que jamais sur le succès de l'élection de M. LaRivière; partout où il a été, l'accueil le plus favorable lui a été fait; les assemblées publiques auxquelles il a assisté lui ont donné des témoignages que le bien qu'il avait fait aux Canadiens leur impose une obligation de voter pour lui, lui qui a toujours servi leurs intérêts et qui continuera de les servir. M. Richard semble faire la campagne en amateur, car selon notre idée, il nous fait l'effet d'un homme qui est forcé de se présenter poussé par ses amis. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce ne sont pas les libéraux de Winnipeg qui le poussent, car dans le *Sun* de mardi soir on y lit, entre autres choses, ce qui suit: "MM. Wade et Roblin—deux libéraux—désignés pour avoir une entrevue avec M. Richard au sujet de son programme, ont rapporté que l'entrevue avait été des plus désagréables. M. Richard leur laissa entendre qu'il aimait mieux ne pas endosser le programme libéral." Allons, voilà ce bon M. Richard tout à la fois indépendant, libéral, conservateur et peut-être national, qui le sait? Indépendant, voulant être libre dans ses faits et gestes, agir à sa guise comme bon lui semblera. Libéral, voulant renouer les liens d'amitié avec ses anciens chefs et voter avec eux quand ils lui diront de le faire. Et nous osons dire conservateur—mais le moins traître du monde—en votant quelque fois avec le gouvernement afin de capter la confiance des électeurs.

Voilà M. Richard de tous les partis sans appartenir à aucun. Ceci ne s'est jamais vu et ne se verra jamais. Nous ferons quelque chose d'extraordinaire s'il est élu. Nous signerons une pétition demandant à Sir John de lui faire faire un pupitre au milieu de la chambre ou bien derrière le siège de l'Orateur, afin qu'on puisse savoir que le député de Provencher appartient à tous les partis. Mais nous ne serons pas dans cette nécessité là car nous sommes assurés que M. Richard ne sera pas élu; qu'il pourra retirer de devant nos yeux son drapeau couleur arc-en-ciel; qu'il pourra aussi faire rentrer dans la paix et la tranquilité ceux qui ont perdu leur temps à crier et celui qui s'est amusé à vouloir se faire passer pour un Sullivan.

Au revoir, à jeudi prochain, à cinq heures et demie.

UN NOUVEAU CANDIDAT.

Au moment où nous mettons sous presse, la nomination des candidats vint de se terminer. Deux candidatures, depuis longtemps connues, sont celles de MM. LaRivière et Richard, mais une à laquelle personne ne s'attendait c'est celle du trop fameux H. J. H. Clarke ex-candidat dans plusieurs élections. Nous ne pouvons pas nous imaginer ce qui a fait sortir Clarke de sa tranquilité. Encore moins pouvons-nous savoir qui l'a poussé à cet acte. Cette nomination a pris le public pas surprise, et tout ce qu'il y a d'indignation dans le cœur des électeurs raisonnables et intelligents s'est révolté. Un tel homme vouloir venir en imposer ainsi aux électeurs! Allons, nous croyons que c'est de la pure folie, et nous sommes convaincus que tous les électeurs honnêtes, sans distinction de race et de religion, sauront prouver qu'un homme de la trempe de Clarke ne peut être appuyé. Voter pour ce qu'il y a de plus misérable et de plus taré, voilà une chose qu'on ne fera pas entrer dans la tête des bons conservateurs. Nous sommes persuadés que ce M. Clarke va faire comme M. Richard, tous deux prendront tranquillement le chemin de Winnipeg, se rongeant de colère d'avoir été défaits.

Cette fraternité entre MM. Richard et Clarke pour opposer M. LaRivière milite bien peu à la faveur de M. Richard. N'était-il pas suffisant pour lui de voir sa candidature endossée par un prédicant baptiste à Morris, sans le voir aujourd'hui marcher de pair avec Clarke pour empêcher l'élection de M. LaRivière.

Aujourd'hui, voter pour M. Richard ne vaut guère mieux que voter pour Clarke.

Voilà ce qui doit faire réfléchir les électeurs.

PERSONNEL.

M. T. A. Berthiaume, en charge des travaux Publics de la Puissance à Battleford, est passé à Saint-Boniface aujourd'hui, en route pour Ottawa.

M. le Dr Cameron, frère de M. l'abbé Cameron, professeur au Collège de Saint-Boniface, est mort avant-hier à l'Hôpital de Saint Boniface.

Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal est de retour de son voyage à Ottawa.

M. Gaspard Mondor, de cette ville, a été victime d'un grave accident la semaine dernière. Pendant qu'il était à scier du bois chez M. Mager, un gros amas de perches tomba et l'ensevelit lui brisant la clavicule et lui infligeant de graves lésions internes. M. Mondor est au lit depuis, mais nous sommes heureux d'apprendre qu'il se porte mieux.

NOMINATION DES CANDIDATS.

Nous donnons ci-après la liste des électeurs qui ont signé les bulletins des trois candidats mis en nomination pour le comté de Provencher.

Nos lecteurs pourront juger de la popularité respective de chacun des candidats par le nombre de signatures apposé sur chacun des bulletins.

Il n'y a plus de doute possible sur le succès de la candidature de M. LaRivière après une telle expression de la part des électeurs.

BULLETIN DE M. LARIVIÈRE.

Rév. Geo. Dugast.
J. L. T. Réné, ptre.
G. Cloutier, ptre.
Roger Marion, M.P.P.
Emery Turenne.
François Huot.
Henri Beauregard.
Nicolas Sicotte.
J. Bte. Lauzon.
Napoléon Gaudet.
Pierre Gosselin.
David Dussault.
Edmond Trudel.
Gabriel Arial.
Abraham St. Mars.
J. A. F. Bleau.
J. P. O. Allaire.
François Gingras.
J. P. Prud'homme.
Cléophas Marcoux.
Avila Bourque
Félix Gentès.
Joseph Morin.
Louis Chabot.
Daniel McAnnany.
Félix Trudeau.
Amédée Bissonnette.
Eugène Lemaire.
Télémaque Létourneau.
Joseph Coutu.
P. F. Soucy.
Joseph Bégin, jr.
Ernest Lecourt.
M. A. Kéroack.
Joseph Bégin, sr.
Zénophile Poirier.
L. Thomassin.
David Joyal.
Fidèle Mondor.
Jean Flamand.
J. M. Samson.
W. E. Bissonnette.
X. Sarrasin.
Napoléon Déry.
Aimé Bellerive.
Louis Fillion.
Treffié Ricard.
Dolor Cyr.
Osias Cyr.
Daniel Timlick.
Gilbert Benoit.
Pierre Bernier.
Hormisdas Baril.
Romuald Marion.
Edouard Gauthier.
Rodolphe Beaudette.
Ovide Hamel.
Joseph Plouffe.
Alex. Ayotte.
Paul Boiteau.
Odilon Bellemare.
Amable Gaudry.
Rév. J. D. Fillion.
Pierre Parenteau.
Joseph Dupas.
Joseph St. Godard.
Phélias Auger.
Louis Marcil.
Charles Carrière.
John Wilton.
Onésime Bellemare.
Joseph Baril.
Edouard Bellemare.
Napoléon H. Roy.
Jean-Baptiste Lavallée.
Hector L. Auger.
D. Parent.
C. B. Déry.
V. Gariépy.
Flavien Baril.
Liboire Baril.
Louis Fradet.
D. Bédard.
Octave Baril.
L. D. Bissonnette.
Alfred Guertin.
Gilbert Plouffe.
Guillaume Laleune.
Joseph Potvin.
William Fraser.
Pierre Léveillé.
Aimé Boiteau.
Célestin Carrière.
W. J. Brown.
Paul Péloquin.
Paul Gagnon.
J. Bte. Carrière.
François Bernier.
Moïse Marion.
Joseph Provost.
Théophile Thibault
Ephrem Marion.
Charles L'Heureux.
James McCra.
Toussaint Benoit.
François Carrière.
Donald MacDonald.
Narcisse Antaya.
Louis Benoit.
A. Hamel.
O. Bordeleau.
Joseph Granger.
C. Hérie.
Pierre Lavallée.
Henri Hérie,
Romuald Lauzé.
L. Tremblay.
D. H. McFadden, Maire d'Emerson.
C. A. Lett.
Thos. Coulter.
Arch. Mackay.
M. Whitley.
Lazare Ferland.
Joseph Ménard.
Charles Cusson.
Joseph Landry.
J. P. Mullin.
N. St. Pierre.
Phidime Gagnon.
Michel Pétrin.
François St. Luc.
Paul Blondin.
Alexis Courchène.
C. Pétrin.
T. G. Poyntz.
Hon. Alexander Murray
A. W. Ross, M.P.
J. H. Munson.
G. W. Allan.
E. Marlton.
J. H. Dimmick.
R. Burke.
Acton Burrows.
E. F. Hutchings.
Donald Codd.
John Balsillie.
E. Roberts.
Jos. Buron.
Fréd. Létourneau.
Edouard Desroches.
E. LaRose.
Hormisdas Beauregard.
N. H. Houde.
Liguori Gagné.
Alfred Boily.
Nazaire Ducharme.
François Ethier.
Zoël Brousseau.
Louis Levrault.
F. Parent.
F. Lévêque.
Joseph Joyal.
D. Guichon.
J. Bte. Desautels.
J. B. Joyal.
Eugène Dubuc.
Joseph Pélissier.
Ludger Roux.
David Houle.
Timothée Gagnon.
Joseph Bélanger.
H. Pélissier.
Rémi Poulin.
I. J. Lavoie.
W. C. Germain.
Edmond Marcoux.
M. W. Degagné.
Elie Chamberland.
Dr. J. H. O. Lambert.
Louis Laventure.
Amédée Manseau.
Ant. Gauvin.
Louis Morin.
Vincent Cloutier.
Louis St. Laurent.
Napoléon Bérubé.
Joseph C. Auger.
A. D. Lépine.
Thomas Bruneau.
Edward R. Lloyd.
F. E. Verge.
Jean Mager.
Victor Mager.
Joseph Tassé.
Henri Corbeille.
Joseph Beaubien.
Joseph Picard.
Thomas Cassin.
Joseph Lavallée.
L. A. E. Rousseau.
C. R. Webb.
N. D. Gagnier.
Andrew Smith.
P. Martel
George G. Wishart.
M. Rocan.
N. L. Clément.
Joseph Letendre.
Elie Genthon.
A. Joannette.
J. A. Lévêque.
François Ducharme.
Joseph Gagnon.
Joseph Turenne.
Napoléon Despatis.
Nazaire Germain.
Zoël Marion.
George Couture.
Télesphore Pelletier.
Ernest Gauthier.
A. Hogue.
Alphonse Poirier.
Gédéon Cinq-Mars.
A. Langevin.
M. Leclerc.
Chs. Gingras.
Wm. Gauvreau.
Adolphe Bellemare.
Edmond Lafrance.
Aldas Landry.
Louis Gagnon.
François Desourdis.
Agénor Dubuc.
P. H. Prince.
L. E. Martel.
E. J. Prince.
J. N. Prince.
J. W. Prince.
Joseph Grenier.
Louis Dufault.
Sifroi Johnson.
J. O. Prince.
E. Désorcey.
Raphaël St. Pierre.
Honoré Gauthier.
J. Bte. Mondor.
Alpherie Plante.
Séraphin Mireault.
Raymond Johnson.
Stanislas Léonard.
Joseph Desrosiers.
Gaspard Dufault.
Joseph Laurin.
Marcel St. Cerni.
Atchez Mousseau, jr.
François Phaneuf.
Atchez Mousseau, sr.
Joseph Gendron.
Alcide Gendron.
Médéric Gendron.
André Gaudry.
Isidore Gaudry.
George Lecland.
Charles LeBer.
Camille Henry.
Camille Johnson.
J. Bte. Vézina.
Jean Huppé.
Joseph Richard.
Jean Louis Richard.
Cham Grégoire.
Alexandre Champagne.
Rémi Manaigre.
Hector Manaigre.
Norbert Plante.
Théophile Lafortune.
Elie Dupuis.
Chs. Roch.
Dal. Harrison.
Honoré Pariseau.
Edouard Bonin.
Eugène Goulet.
John Dicaire.
André Jodoin.
Louis Berriault.
Rémi Delorme.
Louis Dufresne.
Hyacinthe Lahaie.
Porphire Harrison.
Théophile Grouette.
Alex. Grouette.
Joseph Champagne.
Damase Dion.
Pierre P. Perron.
Pierre Lacoste.
Arthur Lacoste.
Pierre Bérard.
Frs. Ducharme, fils.
Antoine Ducharme.
Louis Perrin.
Sévère Lavergne.
B. Jodoin.
Gilbert Johnson.
Phillippe Houde.
J. Bte. Duhamel.
Alex. Duhamel.
Onésime Duhamel.
Joseph Bleau.
Léon Chénier.
Léon Chabot.
Elie Henri.
Hormisdas Granger.
Joseph Granger.
Timothée Rocan.
Joseph Rocan.
Frank Bonin.
Cyprien Lacroix.
Philéas Normandeau.
Simon Boutin.
Alfred Taillefer.
Aristide Rocan.
Jos. Nap. Bédard.
F. X. Normandeau.
Albert Normandeau.
Frs. Bisson.
Jacques Chartier.
Joseph Pion, jr.
Joseph Pion, sr.
Joseph Hébert.
Narcisse Fournier.
Thomas Michaud.
Narcisse Lanoux.
M. Pierreson.
Stanislas Jolicœur.
Henri Flamand.
Joseph Kachouwa.
Joseph Falcon.
Pierre Falcon.
Théophile Paré.
Joseph St. Onge.
Jean-Baptiste Falcon.
Francis Nolin.
Simon Bérard.
Joseph Lemyre.
Pierre Joseph Caron.
Camille Caron.
Alfred Généreux.
Frs. Roussin.
Norbert Blanchette.
Joseph Prairie.
Philippe St. Laurent, jr.
Pierre Curtaz.
Camille Grouette.
John G. Klyne.
Damase Morin.
Frédéric Benoit.
Augustin Nolin.
F. X. Nolin.
R. Harrison.
Joseph E. Vandal.
Augustin Grouette.
Jos. A. Lacerte.
Norbert Nolin.
Jos. C. Bélanger.
Narcisse Guilmain.
André Parent.
Alex. Ducharme.
Louis Léveillé.
Arthur Olivier.
Pierre Grandbois.
Alfred Pinsonneault.
Azarie Gauthier.
Michel Léveillé.
Benjamin Fortier.
Edmond Léveillé.
André Gauthier.
G. Jenkins.
George Timlick.
Reuben Fox.
R. H. Fox.
Alfred Ouimet.
William Turner.
George Gunn.
Onésime Bourassa.
Pierre Hébert.
Boniface Laplante, sr.
Louis Laferté.
N. Antaya.
Joseph Lafontaine.
M. Paul.
J. B. Paul.
F. Fréchette.
Elie Robert.
Olivier Robert.
Victor Robert.
Zacharie Robert.
Olivier Robert, jun.
Emery Robert.
J. Boiteau.
Alex. Fraser.
J. H. Warner.
Rév. Nazaire Pelletier.
Auguste Nadeau.
Joseph Leblanc.
L. M. P. Noël.
Roger Sicotte.
Alfred Lasalle.
Adolphe Lassalle.
Ferdinand L'Heureux.
Joseph Rougeau.
François L'Heureux.
Ernest L'Heureux.
Alfred Préfontaine.
John Nesbitt.
William Penston.
J. F. Doyle.
Elie Brisebois.
L. Fox Pitt.
E. B. Riddle.
G. M. Davis.
Edward Taylor.
Michael Ward.
John Bédard.
A. Turner.
Joseph Tardif.
Germain Desgagniers.
Octave Allard.
Adolphe Marion.
Roger Parisien.
Joseph Caron.
Nicolas Sicotte.
Arthur Laroche.
Sévère Beaubien.
Camille Turenne.
Jules Nadon.
Joseph Labonté.
Hilaire Gagné.
Venance Nadon.
Alphonse Chauvin.
Gédéon Gobeil.
Cyrile Lebleu.
Hormisdas Tétreault.
Noël Tétreault.
Eusèbe Tétreault.
Xavier Joubert.
Philippe Fortier.
Benjamin Ladouceur.
Joseph Gladu.
Augustin Carrière.
Alexandre Gladu.
Joseph Bourgeois, sen.
Alcide Bourgeois.
Joseph Bourgeois, jun.
O. Manseau.
Joseph Desrosiers.
Louis Malo.
Philibert Laderoute.
Gabriel Lafournaise.
Nap. Lafournaise.
Frs. Carrière.
R. Carrière.
Moïse Carrière.
I. Tourond.
J. Gladu.
P. Gladu.
Simon Trudeau.
Cyprien Audet.
Ernest Pelletier.
J. Alfred Bernard.
J. B. Lavoie, jr.
G. T. Landry.
G. P. Cloutier.
Chs. Bohémier.
Benj. Bohémier.
N. Giguère.
Jos. Galarneau.
Et 250 autres.

BULLETIN DE M. RICHARD.

S. S. Cummings.
G. F. Carruthers.
J. H. Brock.
Andrew Strang.
Geo. Clements.
Wm. McFerlane.
George Andrew.
N. Chevrier.
S. A. D. Bertrand.
H. Béliveau.
J. E. Béliveau.
Pierre Desgagné.
Ferdinand Cloutier.
H. F. Despars.
Joseph Lecomte.
Onésime Milord.
Isidore Côté.
George Baxter.
James E. P. Prendergast.
J. Philéas Collet.
J. Ernest Cyr.
Joseph Riel.
André Nault.
Charles Nault.
Maxime Dumais.
J. N. Senez.
Pierre St. Germain.
François Gauthier.
Louis St. Laurent.
Paul Blondin, jr.
Modeste Lamontagne.
Michel Cyr.
Alexandre Riel.
Alexandre Ayotte.
Daniel Branconnier.
Louis Arcand.
Napoléon H. Roy.
J. Simoneau.
Aimé Bellerive.
Joseph Bellerive.
Hormisdas Bellerive.
Joseph Boiteau.
Adélard Breton.
James Parent.
Gaspard Breton.
George Belleavance.
E. J. Parent.
F. Préfontaine.
Ovide Préfontaine.
Janvier Hébert.
Joseph Goudreault.
F. Chartier.
M. Laferrière.
Hyacinthe Mousseau.
Elie St. Jacques.
William Morrison.
H. B. McMillan.
Dan. McMillan.
D. McMillan.
Arch. McLean.
Pierre Gauthier.
A. Poirier.
A. Dryden.
O. Gauthier.
Raphaël Olivier.
Narcisse Olivier.

BULLETIN DE M. CLARKE.

Robert J. Beel.
George W. Guy.
Thomas Palliser.
Thomas H. Moodie.
Thomas Dunlop.
Charles Turner.
Frederick A. Barnes.
Thomas Atchison.
John Gurn.
Alexander McIntyre
George A. Glines.
Horace C. Snow.
William Brewster.
George B. Anderson.
William J. O'Connor.
H. S. Westbrook.
John. G. Hargrave.
James Jackson.
Thomas H. Brown.
Frank I. Clarke.
William J. Madill.
James Swain.
Augustus M. Ingersoll.
David G. Lowe.
Thomas Moodie.
James Stewart.
Jean-Baptiste Ritchot.
W. A. McLean.

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITES à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

————:o:————

Chaque Departement est au Complet.

————:o:————

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.



Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

————:o:————

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MELLE CLARK, de Toronto.

————:o:————

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m.6.9.88

Chronique Locale.

—Il y aura des courses sur la glace jeudi prochain.

—N'oubliez pas la grande excursion du C. P. R. Billets bons pour trois mois. De Winnipeg à Québec, aller et retour, $42.00; de Winnipeg à Montréal, $40.00.

—On nous prie d'annoncer que dans le cours de l'automne prochain il y aura un bazar au profit de l'Hôpital de Saint-Boniface. Monseigneur l'archevêque l'approuve hautement et désire le concours de toutes les personnes qui voudront bien aider cette institution où vingt-cinq patients reçoivent en ce moment l'hospitalité.

—Ceux qui désirent visiter leurs amis à Québec peuvent le faire cet hiver, et à bon marché. Du 27 janvier au 2 février, les billets de Winnipeg à Québec coûteront $42.00, et de Winnipeg à Montréal $40.00.

—M. Allaire, après mûre réflexion, a décidé de ne plus acheter de peaux ni même en recevoir pour tannage. Toutes les peaux, qu'il a en mains, seront prêtes du 1er février au 1er. mai. Tout réussit bien, mais le tannage à l'eau froide se fait trop lentement.

Durant l'été, M. Allaire fera poser une bouilloire et agrandira son établissement. Tout sera prêt pour le 1er septembre prochain 3 ins

[illegible] dé ra- [illegible] désireraient [illegible] pour assister Coin [illegible] Montréal, sont priés [illegible] leurs noms au président, M. F. E. Verge, ou au secrétaire, M. Edouard Bélanger, le plus tôt possible. Prix du billet, aller et retour, $25.00, bon pour trente jours.

—Le Pacifique Canadien donnera des billets d'excursion de Winnipeg à Québec, bons pour 90 jours, depuis le 27 courant au 2 février. Le prix de Winnipeg à Québec, aller et retour sera de $42.00, et de Winnipeg à Montréal sera de $40.00.

—A l'assemblée du conseil lundi, M. le conseiller Turenne a été nommé pro maire pour le premier quartier de l'année courante.

Voici comment les différents comités ont été formés :

Finances—M. Fortin, président, et MM. Allaire, Pelletier et Turenne.

Feu, police et santé—M. Turenne, président, et MM. Bédard, Houde et Lauzon.

Travaux publics—M. Allaire, président, et MM. Gauthier, Houde et Pelletier.

Propriété et évaluation—M. Bédard, Président, et MM. Fortin, Gauthier et Lauzon.

M. Joseph C. Auger a été nommé auditeur de la ville pour l'année 1888.

Son honneur a nommé comme auditeur adjoint M. Achille Langevin.

Chronique de la Province.

LaBroquerie,

12 janvier—M J C Auger était à LaBroquerie vendredi passé accompagné de M. Falcon, de Sainte-Anne.

—Les habitants de LaBroquerie profitent beaucoup du peu de neige qui nous est tombé pour faire leur charroyage, et il serait à désirer que nous en aurions un peu plus.

—Le conseil de LaBroquerie a engagé de nouveau M. F. X. Normandeau comme greffier de la municipalité de LaBroquerie, et il sera comme par le passé à la salle du conseil le premier et deuxième lundi de chaque mois.

NAISSANCES.

En cette ville, le 17 courant, Madame Liguori Gagné, un garçon.

A LaBroquerie, Madadame Hormisdas Therrien, un garçon.

A Saint-Joachim, Madame Joseph Gratton, un garçon.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM,
37 Yonge St., Toronto, Ont. Ian 14.6.88

AVIS.

Avis plublic est par le présent donné aux électeurs du district de Provencher, que Hormidas Béliveau, de la cité de Winnipeg, a été nommé agent de Edouard Richard, candidat à la dite élection, d'après la clause 118, de l'Acte des Elections Fédérales.

AUG. GAUTHIER.
Officier-Rapporteur.
Saint-Boniface, 17 janvier 1889.

AVIS.

Avis public est par le présent donné aux électeurs du district électoral de Provencher, que Charles Frédéric Hill, de la cité de Winnipeg, a été nommé agent de Henry Joseph Clarke, candidat à la dite élection, d'après la clause 118 de l'Acte des Elections Fédérales.

AUG. GAUTHIER.
Officier-Rapporteur.
St. Boniface, 17 janvier 1889.

AVIS.

Avis public est par le présent donné aux électeurs du district électoral de Provencher, que Télesphore Pelletier de la ville de Saint-Boniface, a été nommé agent de Alphonse Alfred Clément LaRivière, candidat à la dite élection d'après la clause 118 de l'Acte des Elections Fédérales.

AUG. GAUTHIER,
Officier-Rapporteur.
Saint-Boniface, 17 janvier 1889.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Palais de Glace de Montreal.

—— LE ——

CARNAVAL

Commencera le 4 février pour se terminer le 9.

CHEMIN DE FER
Billets d'excursion de toutes les stations, pour

MONTREAL ET RETOUR,

BONS POUR 90 JOURS

A PARTIR DU 27 JANVIER

jusqu'à samedi le 2 février.

Billets spéciaux d'excursion bons pour 90 jaurs pour tous les endroits dans le

Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse

Seront aussi vendus.

A MONTRÉAL ET RETOUR	-	$40.00
A QUÉBEC	" -	42 00
A ST. JEAN, N.-B.	" -	52.50
A HALIFAX, N.-E.	" -	55.00

Une journée sauvée et pas de changements de chars par cette ligne.

Fret consigné directement et pas de douane.

Pour plus amples détails s'adresser aux agents.

LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass, Montréal.
ROBT. KERR, Agt gén. des pass, Winnipeg.
3ins 17.1.89

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cite de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
Solliciteur des requérants.
8ins 8.11.88.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
Agent des requérants.
5ins 3.1.89

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d'acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.
Montréal, 19 décembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.
Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1 89.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par tout le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.
Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la souscription "Soumissions pour Ecole Industrielle Sauvage," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 6 fevrier, 1889, pour les différents travaux nécessaires à l'érection d'une école industrielle sauvage près de Régina, Territoires du Nord-Ouest.

Les devis peuvent être vus au département des travaux Publics, à Ottawa, et au bureau des Travaux Publics de la Puissance, à Régina, le et après lundi, le 16 janvier 1889, et les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites en la forme voulue et signée de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque accepté, représentant *cinq pour cent du montant de la soumission* et payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forfait si le signataire refuse le contrat ou ne peut l'exécuter jusqu'au bout, mais sera remis dans le cas de soumission non acceptée.

Le département des Travaux Publics ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Ottawa, 9 janvier 1889.
2ins.17 1.89.

Soumissions pour permis de couper du bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumission pour permis de couper du bois de corde," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 21 janvier, pour permis de couper du bois de corde, de cette date au 1er octobre 1889, sur les limites suivantes :

1. La section 11 et cette partie de la section 29, en dehors de la réserve sauvage de St. Peter, dans le township 13, rang 6.
2. La section 29, dans le township 13, rang 7.
3. Les sections 11 et 29, dans le township 13, rang 8, à l'est du 1er méridien, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera émané peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée par un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député du ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour tel permis.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur, Ottawa, 2 janvier 1889.
1 ins 17 1 89

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

A l'Enclos de Lorette.

Une taure qui aura trois ans ce printemps, brune, corne droite croche et le dessous du ventre blanc.

Une taure, côté rouge, dos et ventre blancs, tache blanche dans le front et âgée de 8 mois.

Une taure brune, le bas des pattes de derrière blanc, la queue et le dessous du ventre blanc âgée de 18 mois.

Un bœuf blanc âgé de 18 mois.

JOSEPH LANDRY,
Gardien d'Enclos.
2ins.17.1.89.

IN POUND.

At LaBroquerie one red heifer, white belley and eighteen months old.

JOSEPH PION,
Pound-Keeper.
3ins.17.1.89.

A l'Enclos de LaBroquerie.

Une taure sous poile rouge, le dessous du ventre blanc, âgée d'un an et demi.

JOSEPH PION,
Gardien d'Enclos.
3ins.17.1 88.

A l'Enclos de Saint-Pierre-Jolys.

Depuis le 20 décembre dernier, une pouliche rouge avec tâche blanche au front et âgée d'un an et demi environ.

MAXIME VERMETTE,
Gardien d'Enclos
Saint-Pierre-Jolys.
3ins.10,1.89.

A l'Enclos de Saint-Boniface-Ouest.

Un bœuf rouge, une tache blanche sur le front et sous le ventre, âgé d'environ 2½ ans, pas de marque.

DOSITHÉE BONNEAU,
Gardien d'Enclos.
Municipalité de Saint-Boniface-Ouest.
3ins.17.1.89.

IN POUND.

Since the 20th of December last, a filley, white spot on forehead and about 18 months old.

MAXIME VERMETTE,
Pound-keeper at Saint-Pierre-Jolys, Man.
3ins. 10.1.89.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

————:o:————

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC.

————:o:————

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

" il se fait quelques transactions, " ou plutôt quelques livraisons " de fabricants à commerçants, " mais pas de ce commerce facile " d'il y a quelques années."

M. Sheldon ajoute, que le bétail est aussi diminué de valeur, que le commerce de lait est " flasque et languissant," que les cultivateurs sont menacés d'être ruinés par la tournure des choses; il dit quelques mots de la margarine et entrevoit " que les cultivateurs auront à compter avec " des difficultés croissantes, à " mesure que les années avan" cent." Il ne fonde aucun espoir sur les laiteries privées, et ne voit de salut que dans les fabriques. " Tout cela," ajoute encore le professeur, " est de date " récente et modifie profondé" ment la question laitière. La " concurrence est plus active que " jamais, et elle le sera davan" tage avec le temps. A tout " événement, il ne faut pas se " dissimuler que la situation est " tendue, au delà de toutes pré" visions; un grand nombre ne " pourront pas y tenir et nous " arrivons infailliblement à un " dilemne qu'il faudra bon gré " mal gré trancher: ou la laite" rie privée, ou la fabrique."

Et le professeur repasse ensuite les efforts encourageants qui sont faits pour sortir de ce courant de dépression de l'industrie laitière.

Laitiers canadiens, ça n'est pas un bon chemin du roi que vous avez à parcourir; mais vos concurrents sont aussi dans des routes raboteuses, et s'ils ne sont pas découragés, vous ne devez pas l'être!

Jetons un coup d'œil, pour nous ramener un peu, sur ce que l'on pense en Angleterre, de nos fromages. Vraiment, nous avons

UNE EXCELLENTE RÉPUTATION!

M. Price, de Bristol m'a dit qu'ayant entré du fromage canadien Cheddar, pour l'exposition jubilaire de Frome, au cœur même des Cheddars Anglais, sur cent entrées, nos fromages canadiens ont remportés au delà de 80 premiers prix. La maison dont fait partie M. Price, sortit du concours avec un "*Highly commended*," une "*Haute recommendation.*" Et faut-il ajouter que l'exposition ayant eu lieu en septembre, l'on a dû exposer nes fromages du commencement de la saison.

J'ai à corriger une erreur qui s'est glissée dans une lettre antérieure. C'est 112 et non 300 échantillons de nos fromages qui ont été examinés par les analystes anglais, sans qu'on ait retracé une seule altération; je copie la dépêche qui a été transmise à ce sujet: "Les journaux agricoles " admettent que 112 échantillons " de fromages canadiens, ayant " été examinés sans qu'on ait " trouvé un seul cas d'altération, " le haut commissaire canadien " est bien fondé à dire qu'il ne " se fabrique pas, au Canada, de " ce fromage engraissé artificiel" lement (*filled cheese*) qui est si " commun aux Etats-Unis."

Je consacrerai une lettre entière à la question de nos beurres sur le marché anglais.

W. H. LYNCH.

5 janvier 1889.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Sheiley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER, 9ius 29.11.88. Solliciteurs des requérants.

PERDU OU VOLE.

Vers le 5 décembre, un cheval brun (pony) étampé sur l'épaule gauche avec H dans un triangle, barre blanche dans le front, la queue coupée en balai et avait une bride la dernière fois qu'il a été vu.

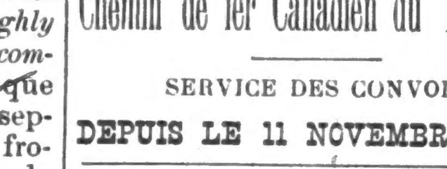
Toute personne qui le ramènera à Angus McIvor, Millbrook, Man., ou qui écrira à la boite 1274, Winnipeg, sera libéralement récompensée. jno 10.1.89.

A L'ENCLOS.

Une taure, poil rouge foncé, la corne gauche plus basse que l'autre, le bout de la queue blanc, les oreilles échancrées et âgée d'environ deux ans et demi.

JOSEPH LETENDRE,
Gardien d'enclos
de la ville de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 31 décembre 1888.
3ins 3.1.89.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18 30
Port-Arthur	E 14 30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35	DÉ 22.05
	DÉ 5.50	AR 21.55
Swift Current	10 30	17.25
Maple Creek	14 18	13 24
Dunmore	16.42	11,07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5.50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B .....
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10	DÉ 19 51
	DÉ 7.35	AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13 00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9 00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 35
11 20	14 27	Morris	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden	....	11 45
....	18 00	... Manitou	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound	.....	9 12
....	19 15	..Crystal City	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright	....	8 17
....	20 24	...Holmfield	....	7 54
....	20 48	...Killarney	....	7 22
....	21 42	AB issevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

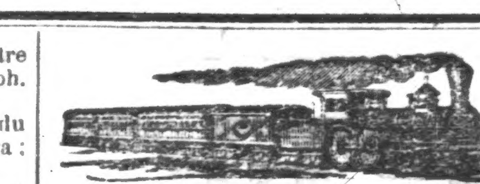
A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. gén. du fret. LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER

— DANS —

ONTARIO, QUEBEC,

— LES —

ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du

CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix! La vitesse la plus grande! Le plus de confort! Le choix le plus varie de routes!

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

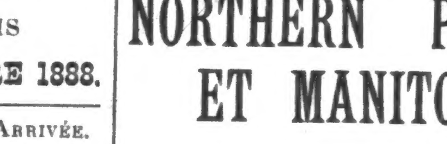
H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man. 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE.				DÉPART.		
		P.M. 5.10	Winnipeg	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	St. Paul	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	Chicago	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	Détroit	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	Toronto			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	New-York	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$14 40	
De Winnipeg à Chicago	25 90	$23 40
De Winnipeg à Détroit	33 90	29 40
De Winnipeg à Toronto	39 90	34 40
De Winnipeg à New-York	45 90	40 40
A Liverpool ou Glasgow	80 40	58 50



CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	Winnipeg	9.10 a.m.
6.05	Emb. du Portage	9.20
5.48	St. Norbert	9.40
5.07	Ste. Agathe	10.20
4 42	Silver Plains	10.47
4.20	Morris	11.10
4.04	St. Jean-Baptiste	11.28
3.43 a.m.	Catherine	11.55
3.20 De / 3.15 Ar	West-Lynne	Ar. 12.17 p.m. / De. 12.20
3.05 De.	Pembina	Ar. 12.35
....	Winnipeg Junc.	8.50
8.35	Minneapolis	6.35 a.m.
8 00 De.	St. Paul	Ar. 7.05
6.40 p.m.	Helena	4.00 p.m.
3.40	Garrison	6.15
1.05 a.m.	Spokane	9.45 a.m.
8.00	Portland	6.30
7.40	Tacoma " via Cascade	3.50

p.m. 2.30		a.m. 8.00	St. Paul	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10 30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	Chicago	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	Detroit	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	Toronto	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	New York	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	Boston	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p.m. 8.30	Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

— ET AVEC —

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

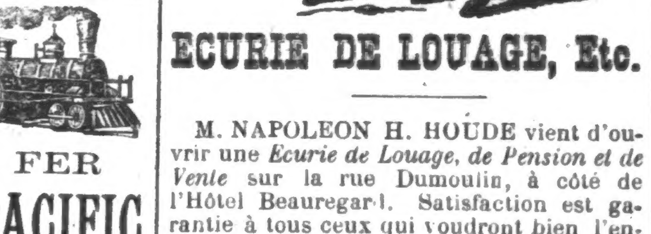
Convois Express tous les jours

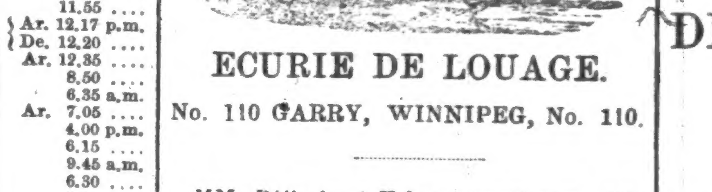
AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

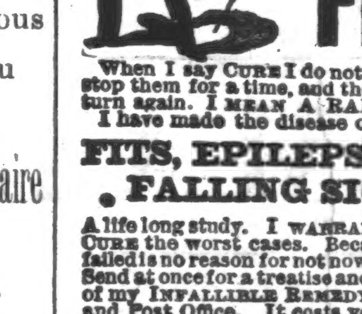
La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

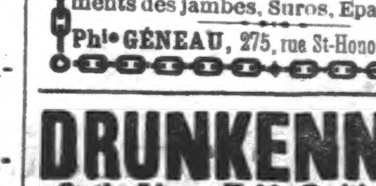
CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.
jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN











GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste:—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe:

Lot No.	Superficie		Lot No.	Superficie	
7—	144 acres		276—	143 acres	
" 9,	" 152 "		" 278,	" 141 "	
" 168,	" 68 "		" 280,	" 141 "	
" 170,	" 105 "		" 282,	" 140 "	
" 184,	" 144 "		" 284,	" 64 "	
" 186,	" 144 "		" 286,	" 67 "	
" 188,	" 137 "		" 288,	" 77 "	
" 190,	" 131 "		" 435,	" 132 "	
" 192,	" 128 "		" 437,	" 133 "	
" 194,	" 126 "		" 439,	" 135 "	
" 196,	" 127 "		" 486,	" 171 "	
" 198,	" 128 "		" 506,	" 161 "	
" 244,	" 123 "		" 632,	" 164 "	
" 274,	" 79 "				

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX: A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE DIX-NEUVIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 16 Janvier 1889, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot: Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000 00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	Immeubles	500.00	2,000 00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5.00	5,000.00
2307	lots valant		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE.

Bureaux: 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE MANITOBA"

:0:

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTÊTES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

— TOUTES ESPECES DE —

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

:0:

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA